

ÉCHANGE DE NOTES ENTRE LE GOUVERNEMENT DU CANADA ET LE GOUVERNEMENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE CONCERNANT DE NOUVEAUX ARRANGEMENTS FINANCIERS RÉGISSANT LE FONCTIONNEMENT ET L'ENTRETIEN DES STATIONS DE RADAR PINETREE SITUÉES AU CANADA QUI FONT PARTIE DU RÉSEAU CONTINENTAL DE DÉFENSE PAR RADAR

I

Le Chargé d'Affaires par intérim des États-Unis d'Amérique au Secrétaire d'État aux Affaires extérieures du Canada

(Traduction)

Ottawa, le 16 août 1971

N° 133

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE D'ÉTAT,

J'ai l'honneur de me référer aux accords conclus entre les Gouvernements des États-Unis et du Canada par les échanges de notes des 1^{er} août 1951⁽¹⁾, 15 juin 1955⁽²⁾, 12 juin 1961⁽³⁾, 25 juin 1970⁽⁴⁾ et 30 juin 1971⁽⁵⁾, concernant les dépenses et le fonctionnement du réseau continental de défense par radar, et aux entretiens récents qui ont eu lieu entre les représentants du Gouvernement du Canada et du Gouvernement des États-Unis concernant de nouveaux arrangements financiers applicables au fonctionnement et à l'entretien des stations de radar Pinetree situées au Canada qui font partie de ce réseau.

Il y a présentement vingt-et-une stations de radar Pinetree en fonctionnement. Huit de ces stations ont été équipées en personnel et financées par le Gouvernement du Canada depuis leur création, conformément à l'accord conclu par l'échange de notes du 1^{er} août 1951. Aux termes de l'accord conclu par l'échange de notes du 12 juin 1961, le Gouvernement du Canada a également doté en personnel et financé douze stations qui étaient auparavant à la charge du Gouvernement des États-Unis, et, conformément à l'échange de notes du 25 juin 1970, il a accepté de continuer à les équiper en hommes et à en assurer le financement jusqu'au 31 juillet 1971. Avant le 1^{er} juillet 1971, la station Pinetree restante, qui est située à Melville, au Labrador, était équipée en personnel et financée par le Gouvernement des États-Unis. Aux termes d'un accord conclu entre nos deux Gouvernements par un échange de notes en date du 30 juin 1971, le Gouvernement du Canada a pris en charge, le 1^{er} juillet 1971, l'équipement en hommes de la station de Melville et les dépenses connexes relatives au personnel militaire, et le Gouvernement des États-Unis a continué de se charger des frais d'exploitation et d'entretien de la station.

Je propose, au nom du Gouvernement des États-Unis, que le Gouvernement du Canada accepte de continuer d'assurer l'équipement en hommes et d'assumer les dépenses connexes relatives au personnel militaire des vingt-et-une stations de radar Pinetree qui sont énumérées dans l'annexe à la présente note. En considération de cet engagement pris par le Gouvernement canadien,

⁽¹⁾ Recueil des Traités 1951 No. 31

⁽²⁾ Recueil des Traités 1955 No. 30

⁽³⁾ Recueil des Traités 1961 No. 5

⁽⁴⁾ Recueil des Traités 1970 No. 18

⁽⁵⁾ Recueil des Traités 1971 No. 24